

# APPELS À PROJETS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DES SECTEURS CULTURELS ET ARTISTIQUES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Présentation des appels à projets **2026** :

- Équipements culturels à usage partagé
- Éducation artistique et culturelle
- Culture(s) et Solidarité
- Mémoires en action
- Institut Français

## La stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026

Dans le cadre de sa stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole de Lyon propose plusieurs dispositifs pour **soutenir les professionnel.les des secteurs culturels et artistiques, issu.es ou travaillant sur son territoire.**

Parmi eux, 5 appels à projets qui ont pour ambition de :

- Développer la **culture comme levier d'inclusion sociale**, à travers notamment la réalisation de la politique d'éducation artistique et culturelle et le lien avec la politique de la ville
- Accompagner la **structuration de la filière professionnelle** pour rendre les organisations culturelles plus robustes et favoriser la mutualisation et le partage de ressources
- Garantir un **maillage territorial de l'offre culturelle** et participer à la construction d'un récit commun

Soucieuse des évolutions actuelles, la Métropole porte une ambition d'amélioration des **conditions d'éco-responsabilité et d'éga-responsabilité** (égalité entre les femmes et les hommes) au sein des organisations culturelles.

Ainsi, les candidats prétendants aux aides de la Métropole doivent contribuer aux axes définis par sa politique culturelle, à l'intérêt général et à l'intérêt local métropolitain.

Enfin, tous les champs culturels et disciplines sont concernés : spectacle vivant, théâtre, cirque et musique, art visuel et numérique, audiovisuel et cinéma, culture scientifique et technique, etc.

# Calendrier 2026 des appels à projets

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
PUBLICATION			Éducation artistique et culturelle <b>30 MARS</b>								Culture(s) et Solidarité <b>7 NOVEMBRE</b> Équipement culturel à usage partagé <b>14 NOVEMBRE</b>	
RÉUNION D'INFORMATION												Équipement culturel à usage partagé <b>11 DÉCEMBRE</b>
DEPÔT DES DOSSERS	Culture(s) et Solidarité <b>11 JANVIER</b> Équipement culturel à usage partagé <b>14 JANVIER</b>				Éducation artistique et culturelle <b>29 MAI</b>							
DÉLIBÉRATION				Culture(s) et Solidarité			Équipement culturel à usage partagé			Éducation artistique et culturelle		



# 1. Appel à projets Équipements culturels à usage partagé

Date de publication : **14 novembre 2025**

Date limite de dépôt de dossier : **14 janvier 2026**

Contact : [culture-investissement@grandlyon.com](mailto:culture-investissement@grandlyon.com)



## Objectifs :

L'appel à projets vise à :

- Soutenir en investissement **la mutualisation de ressources** matérielles ou immatérielles entre acteurs culturels
- Amorcer, développer ou consolider **des projets de coopération qui répondent à des besoins partagés** par des professionnels du territoire

=> **La mutualisation et le partage de ressources doivent être au cœur du projet**

## Qui peut candidater ?

L'appel à projets concerne :

- **Tous les champs culturels** (toutes disciplines artistiques, patrimoine, architecture, débats d'idée, cultures numériques, etc.)
- **Tout acteur, quel que soit son statut juridique**, à l'exception des établissements d'enseignement artistique qui bénéficient d'autres dispositifs d'accompagnement

## Modalités de l'appel à projets « Équipement culturel à usage partagé »

Conditions d'éligibilité	Conditions financières
<p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Concerner le territoire de la métropole</li><li>• Présenter un modèle économique viable</li><li>• Présenter un budget équilibré</li><li>• Présenter des modalités de gouvernance collective qui garantissent la mutualisation et/ou des modalités de mise à disposition de la ressource qui en garantissent l'accès au plus grand nombre de professionnels</li><li>• Permettre une utilisation partagée par une diversité d'acteurs culturels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses d'investissement uniquement : travaux d'aménagement, achat d'équipements ou de matériel, études préalables, développement d'outils numériques, ...</li><li>• La subvention de la Métropole de Lyon est plafonnée à 50% maximum des dépenses éligibles du projet.</li><li>• Le solde de la subvention est versé sur présentation des factures relatives aux investissements réalisés. La subvention sera proratisée si le budget réalisé est inférieur au budget des dépenses éligibles prévisionnelles.</li></ul>

# Exemples de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Équipement culturel à usage partagé »

<b>AADN</b> <i>Le LabLab</i>	<b>Ballet Cosmique, Collectif X et Quincaillerie Moderne</b>	<b>Vive La Tase !</b>
<p>Aménagement et équipement d'un <u>laboratoire artistique</u> offrant des espaces d'expérimentation, de recherche et de création numérique accessibles à des résidents permanents (acteurs de la gouvernance du lieu) et des projets extérieurs.</p>	<p>Acquisition d'un parc de matériel scénique itinérant partagé entre 3 compagnies de théâtre, permettant de développer leurs capacités de diffusion, notamment dans des lieux non dédiés à l'accueil de spectacles (chez l'habitant, salle des fêtes, médiathèques, centres sociaux...)</p>	<p>Création d'un site internet et mise à jour d'une visite virtuelle dédiés à l'ensemble industriel Cusset Tase. <b>Projet</b> porté par 4 associations qui mutualisent leurs ressources (données, archives...) afin de valoriser ce patrimoine industriel remarquable.</p>
		



## 2. Appel à projets Éducation artistique et culturelle

Date de publication : **30 mars 2026**

Date limite de dépôt de dossier : **29 mai 2026**

Contact : [enseignementartistique@grandlyon.com](mailto:enseignementartistique@grandlyon.com)



## Qui peut candidater ?

Les structures culturelles, socio-culturelles et/ou les équipes artistiques portant un projet artistique et culturel qui s'adresse aux habitants et habitantes du territoire avec une attention particulière pour :

- les collégiens, leurs familles, les écoliers et lycéens dans le cadre des liaisons école-collège et collège-lycée,
- les publics du territoire, éloignés de la pratique artistique et culturelle : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'empêchement, enfants et jeunes en situation de vulnérabilité...
- les jeunes de 12 à 25 ans, au collège et hors temps scolaire

## Objectifs et principes d'action :

- Proposer une **démarche de territoire**, dans les quartiers, communes, bassins de vie ou à l'échelle de toute la Métropole,
- Co-construire le projet **en partenariat** avec d'autres structures,
- Proposer un projet artistique et culturel ambitieux et une présence artistique forte
- Permettre une **mixité sociale et/ou générationnelle des publics**
- Mettre en œuvre une valorisation mais aussi une évaluation du projet
- S'appuyer sur les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle :  
**Voir – Faire – Comprendre**

## 3 types d'actions concernées :

Des projets d'envergure métropolitaine qui s'adresse à tous les collégiens et collégiennes	Des projets de territoire avec les habitants à l'échelle communale ou intercommunale	Des projets innovants favorisant la participation des jeunes à la vie culturelle
<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets multi-collèges, liés à un événement ou un équipement culturel/socioculturel.</li><li>• Impliquant les élèves, leurs familles, la communauté éducative, ainsi que les écoliers et lycéens dans des échanges "école-collège" et "collège-lycée".</li><li>• Favorisant la rencontre entre élèves et renforçant le lien au territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour tous les habitants, avec une attention particulière pour les publics éloignés de la culture.</li><li>• Portés à l'échelle de quartiers prioritaires ou de plusieurs communes.</li><li>• Visant une présence artistique forte sur le territoire, favorisant la mixité des publics et l'implication artistique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Destinés aux jeunes de 12 à 25 ans, au collège ou en dehors des horaires scolaires.</li><li>• Portés et créés par les jeunes, reflétant leurs pratiques culturelles.</li><li>• S'inscrivent dans une démarche prenant en compte les défis du spectacle vivant et du numérique pour les jeunes</li></ul>

# Modalités de l'appel à projets « Éducation artistique et culturelle »

Conditions d'éligibilité	Conditions financières
<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité et professionnalisme de la démarche de transmission proposée, expériences dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle</li><li>• Les parcours sont gratuits pour les personnes concernées par les projets (ateliers, interventions, billetterie, transports...)</li><li>• L'objet doit contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local métropolitain</li><li>• Une attention particulière sera portée aux projets situés dans les quartiers politique de la ville associant des collèges REP/REP+, ou issus de territoires avec peu de ressources culturelles de proximité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plancher de demande de subvention de 5 000 € pouvant aller jusqu'à 75% du coût global du projet</li><li>• Dépenses éligibles : coûts d'intervention, déplacements des artistes, diffusion, médiation, coordination</li><li>• Faire appel à des cofinancements : (DRAC, Education Nationale, communes, Région...)</li></ul>

# Exemples de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Éducation artistique et culturelle »

## Pop'Sciences jeunes / Université de Lyon

*Projet d'envergure métropolitaine*

- Quatrième édition d'un projet culturel et scientifique dans toute la métropole sous forme d'enquêtes scientifiques et de rencontres avec des chercheurs autour des pratiques médiatiques des jeunes, permettant la valorisation de la parole scientifique auprès des collégiens : Rencontres collégiens-doctorants, construction de reportages sur des sujets de société, Rencontres « Sciences en discussion », Regards croisés entre chercheurs et journalistes, Stages collectifs de 3ème et 2de.
- 9 collèges / 5 lycées / 173 h



## Les jeunes prog' / Centres socio-culturels d'Oullins

*Participation des jeunes à la vie culturelle*

Le Comité des Jeunes Prog' est un projet participatif innovant de gouvernance par les jeunes, qui réunit douze adolescent.es formant ensemble «une instance inclusive de programmation, en partenariat avec le **Théâtre de la Renaissance à Oullins**.  
90h



## Super Tapages / CMTRA

*Projet de territoire*

Projet de recherche action à Francheville, en partenariat avec le **centre d'hébergement d'urgence des Grandes Voisines**, un groupe scolaire et des habitants, autour des émotions musicales, pour entendre le monde à travers la musique et participer à la vie artistique de son territoire. 140 h





### 3. Appel à projets **Culture(s) et Solidarités**

Date de publication : **7 novembre 2025**

Date limite de dépôt de dossier : **11 janvier 2026**

Contact : [culture-solidarites@grandlyon.com](mailto:culture-solidarites@grandlyon.com)



## Qui peut candidater ?

- Des professionnels et/ou des structures culturelles du territoire qui ont pour objet, la création, la diffusion ou la médiation d'œuvres de tous secteurs artistiques
  - Des structures sociales, médico-sociales, d'urgence sociale, d'éducation populaire... du territoire qui inscrivent la culture dans leur projet d'établissement
- > gouvernance collective du projet, intégrant les différents partenaires

Cliquez ici pour consulter [la synthèse des éditions de l'appel à projet Culture\(s\) et Solidarités \(2019-2024\)](#).

## Objectifs et principes d'action :

- Soutenir des processus de création artistique participatifs collectifs, menés en collaboration entre acteurs artistiques et culturels et structures du champ social permettant la coproduction de contenus artistiques :
- Conçus et réalisés "avec et par" les publics en situation de vulnérabilité de la Métropole : enfants et jeunes en situation de vulnérabilité, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes en insertion, personnes en situation de grande précarité
- Avec un impact sur le parcours de vie et l'insertion sociale, culturelle ou professionnelle
- Favorisant les mixités sociales et donnant lieu à un parcours culturel, de la production et des restitutions

## Modalités de l'appel à projets « Culture(s) et Solidarité »

Conditions d'éligibilité	Conditions financières
<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet co-construit avec un partenariat avéré entre structures culturelles et sociales (attestation du/des partenaire(s) à fournir) et impliquant nécessairement l'intervention d'artistes professionnels du territoire métropolitain rémunérés</li><li>• Publics spécifiques parmi ceux proposés qui relèvent des politiques de solidarités métropolitaines</li><li>• Activités gratuites pour les personnes concernées par le projet</li><li>• Projet mis en œuvre sur 2024 en tout ou partie et sur une durée maximale de trois années consécutives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plancher de demande de subvention : 5 000 €. Plafond : 10 000 €, pouvant aller jusqu'à 50% du coût global du projet, nécessitant des co-financements</li><li>• Dépenses éligibles : part significative du budget dédiée à l'intervention artistique – coûts d'intervention, de déplacements, communication et coordination ; Dans le cas d'un porteur social, un devis artistique doit être fourni</li><li>• Une structure candidate ne peut proposer qu'un seul projet et bénéficier d'une seule aide par an</li></ul>

# Exemples de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Culture(s) et Solidarité »

## OHM-ART / *Tribu Hasard*

### Personnes en situation de précarité

*Francheville, Givors, Lyon 1, 4, 5, Villeurbanne*

« Tribu hasard : dispositif interactif sonore », ateliers laboratoires et résidences pour une expérience immersive associant artistes, personnes en situation de précarité et spectateurs participants.

<https://collectifohmart.fr/projets/tribu-hasard/>



## Arrangement Provisoire *Trames*

### Personnes en insertion professionnelle, personnes en situation de précarité, personnes âgées

*Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux*

Initiations artistiques et création collective d'un tissage monumental avec des personnes accompagnées par France Horizon et Tremplin Anepa en partenariat avec les partenaires artistiques des communes impliquées.





# 5. Appel à projets **Mémoires en actions**

*Informations à venir*





# 5. Appel à projets **Institut Français**

*Informations à venir*



**MÉTROPOLE**

**GRAND**

**LYON**

Pour toute information : [culture@grandlyon.com](mailto:culture@grandlyon.com)